



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de
la légalité

Gap, le 30 DEC. 2019

Bureau des collectivités locales

Affaire suivie par : Sébastien Castel
Téléphone : 04.92.40.49.57
Courriel : sebastien.castel@hautes-alpes.gouv.fr

La préfète des Hautes-Alpes

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI

Objet : Continuité de la télétransmission des actes suite aux élections municipales

Le renouvellement des mandats qui découlera des élections municipales est susceptible d'avoir une incidence sur la transmission des actes soumis au contrôle de légalité lorsqu'elle est réalisée de façon dématérialisée.

La transmission dématérialisée de ces actes nécessite l'utilisation d'un certificat d'authentification. Suivant le porteur de ce certificat, le renouvellement peut conduire à une interruption de la télétransmission.

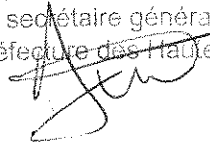
Lorsqu'il est délivré directement à l'autorité exécutive, la fin de son mandat entraîne de plein droit la révocation de son certificat. Il ne pourra plus être possible de s'en servir pour télétransmettre ou signer électroniquement des actes. Lorsque le certificat est délivré à l'agent administratif, le renouvellement du conseil municipal n'aura pas de conséquence et l'agent pourra continuer à télétransmettre pour la collectivité. Cette possibilité perdurera jusqu'à ce que l'autorité exécutive élue désigne si elle le souhaite une nouvelle personne pour assurer cette tâche.

Ainsi, pour que les élections de mars 2020 ne conduisent pas à une interruption de la télétransmission, il est recommandé, pour les collectivités au sein desquelles le certificat est détenu par l'autorité exécutive, qu'elles dotent dès à présent d'un certificat d'authentification l'agent administratif qui procède matériellement à la transmission des actes.

Le bureau des collectivités locales demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale
de la préfecture des Hautes-Alpes


Agnès CHAVANON